

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 02 octobre à vingt heures, le Conseil municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15 Membres en exercice : 15 Membres présents : 11

M.BACH, M.BARBE, MME BASSAN, MME BERTOLOTTI, MME FEUVRIER, M.FRANIATTE, MME GOMES PICART, MME HAGEN, MME HAZOTTE, M. HERGAT, MME WOLTER

Absents excusés :

M.CORNIQUET donne procuration à MME FEUVRIER

M.DEWILDE donne procuration à M.HERGAT

M.TONNELIER donne procuration à M.BACH

Absent : M. DROUARD

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Mme Sandra GOMES PICART.

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

Approbation du compte rendu de la séance précédente

51-2019 : Convention de servitudes Commune d'Entrange/ Enedis

Monsieur le Maire présente une convention de servitudes proposée par Enedis pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine et l'installation d'ouvrages électriques sur une parcelle communale.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'une amélioration de qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Le Conseil à l'unanimité des votes autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

52-2019 : Tarif des regards compteurs au lotissement le « vert coteau »

L'entreprise WH Travaux publics présente une facture de 14 880 € TTC pour la fourniture et la pose 20 regards compteurs enterrés comprenant terrassement, remblais et raccord côté domaine public.

Il convient de répartir le coût de ces travaux entre les différents acquéreurs.

Chaque pétitionnaire devra s'acquitter de la somme de 744 € dès l'obtention du permis de construire.

Le Conseil à l'unanimité des votes valide le montant des travaux et la répartition du coût des travaux.

53-2019 : Dénomination d'une rue.

Suite à la réalisation du lotissement « le vert coteau », une nouvelle voie sera créée. Le Conseil municipal à l'unanimité des votes décide de la nommer impasse Raphael LARDEUR en référence au maître verrier, créateur d'une partie des vitraux de la chapelle Saint Hubert d'Entrange village.

Divers

Point sur la convention entre la mairie et la SODEVAM.